

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale statutaire de l'ASSEP
Année académique 2022-2023
9 novembre 2023 à 12 h, local C-632 et plateforme Zoom

Étaient présent.e.s :

Du comité exécutif :

Sébastien Paquette	Responsable à la coordination
Dominique Monnet	Responsable aux relations de travail, unité des postdoctorants
Jeanne Joachim	Responsable de la mobilisation et des communications
Chantal Beaudry	Responsable aux affaires externes

Membres de l'assemblée : 42 personnes se sont présentées (37 en présentiel et 5 à distance).
Les membres qui n'avaient pas encore signé leur adhésion ont été invités à le faire. Voir Annexe
A (liste de présences).

1. Ouverture de l'assemblée

Le quorum est établi à un nombre minimum de personnes (20) dont une (1) de l'unité des personnes postdoctorantes, trois (3) de l'unité des personnes chargées de cours et trois (3) de l'unité des auxiliaires d'enseignement et personnes chargées de TP. Lors d'une reprise, seul un quorum moral est requis.

On dénombre 38 membres à 12 h 26.

Sébastien Paquette propose l'ouverture de l'assemblée, appuyé par XX.

Adoptée à l'unanimité

2. Présidium

XX propose Christophe Deblois-Richer à la présidence et Roxanne Gendron au secrétariat. Il est appuyé par XX. Personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour proposé à l'écran.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2023
5. Élections
 - a. Membres du comité exécutif
 - i. Secrétariat
 - ii. Trésorerie
 - iii. Responsables aux relations du travail
 1. Unité des personnes auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de travaux pratiques
 2. Unité des personnes chargées de cours
 3. Unité des personnes postdoctorantes
 - b. Personnes déléguées syndicales
6. Congrès national de l'AFPC de 2024
 - a. Résolutions

Assemblée générale statutaire - 09.11.2023

b. Délégation

7. Réception et adoption du bilan financier 2022-2023
8. Avis de motion
9. Varia
10. Levée de l'assemblée

Chantal Beaudry propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit une motion de soutien au peuple Palestinien. Elle est appuyée par XX. Le président suggère d'ajouter le point en 8.0.

Le président demande si d'autres personnes ont des propositions de modification. Ne voyant personne se manifester, il appelle au vote de l'ordre du jour ainsi modifié.

Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2023

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale a été soumis par courriel avec l'avis de convocation et rendu disponible sur le site internet.

XX propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis, elle est appuyée par XX.

Aucune modification au procès-verbal n'est demandée. Personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité

5. Élections

Le président fait un bref rappel des statuts et explique la procédure d'élection actuellement en vigueur. Jeanne Joachim demande au président d'indiquer les principales fonctions et tâches pour chacun des postes. Le président explique les mandats de chaque poste et procède à l'appel aux candidatures.

a. Membres du comité exécutif

1. Secrétariat

Laura Ahunon se propose et elle est appuyée par Sébastien Paquette. Aucune autre candidature n'est proposée. Le président demande à madame Ahunon de se présenter.

Élue par acclamation

2. Trésorerie

Sébastien Paquette propose Tony Jammes, sa candidature est déposée par procuration. La candidature est appuyée par Laura Ahunon. Le président invite monsieur Paquette à présenter Tony Jammes, actuel trésorier.

Neda Baghalizadeh Moghadam se propose, elle est appuyée par XX. Le président l'invite à se présenter. Quelques membres lui posent des questions et elle y répond.

Assemblée générale statutaire - 09.11.2023

Il n'y a pas d'autre candidature. Les bulletins de vote paraphés sont distribués aux membres de l'assemblée afin de procéder par vote secret.

Le président et la secrétaire d'assemblée procèdent au décompte. Trois (3) bulletins sont rejetés. Le décompte est en faveur de Madame Baghalizadeh Moghadam.

Élue à majorité

3. Responsables aux relations du travail

i. Unité des personnes auxiliaires d'enseignement et chargées de travaux pratiques

Aucune candidature n'est proposée.

ii. Unité des personnes chargées de cours

La candidature de Dany Généreux a été déposée par procuration. Sa candidature est proposée par Sébastien Paquette, il est appuyé par XX. Monsieur Paquette fait une courte présentation de monsieur Généreux qui occupe le poste par intérim depuis un peu plus de deux ans. Il a aussi déjà occupé le poste à la trésorerie.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Élu par acclamation

iii. Unité des personnes postdoctorantes

Dominique Monnet se propose, il est appuyé par XX. Aucune autre candidature n'est proposée. Le président invite monsieur Monnet à faire une courte présentation.

Élu par acclamation

b. Personnes déléguées syndicales

On rappelle qu'il n'y a pas de limite au nombre de personnes déléguées pouvant être élues. Sébastien Paquette décrit le rôle des personnes déléguées. Une question est posée quant à la rémunération lorsqu'une personne exerce un mandat dans le cadre de ses fonctions syndicales. Monsieur Paquette explique le fonctionnement du syndicat à partir du montant que l'employeur verse pour les heures de libération syndicale. Il mentionne aussi qu'un comité *ad hoc* a été mis sur pied lors de la dernière assemblée générale afin de revoir la rémunération des personnes élues.

Jean-Charles Layoun se propose, XX appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

Élu

Sébastien Paquette propose **Charles De Lafontaine**, XX appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

Élu

Benjamin Millan-Ramos se propose, XX appuie la candidature. Personne ne s'oppose à la candidature.

Élu

6. Congrès national de l'AFPC de 2024

a. Résolutions

Sébastien Paquette projette les résolutions à l'écran et les présente. Les résolutions proposées sont en annexe (Annexe B). Il présente les résolutions en deux blocs.

1. Le premier bloc comportant les résolutions qui ont déjà été votées en assemblée et déposées. Il propose de les adopter dans leur ensemble après les avoir présentées, Dominique Monnet appuie la proposition. Quelques membres posent des questions et demandent des précisions sur les résolutions, monsieur Paquette y répond. Quelques questions se posent aussi sur les raisons des refus de débattre ou d'adopter ces résolutions lors des congrès antérieurs. Sébastien Paquette explique les débats ayant eu lieu pour certaines de ces résolutions. Le président appelle au vote pour ce premier bloc de propositions. Personne ne demande le vote.

Adoptées à l'unanimité

2. Dans le deuxième bloc, ce sont de nouvelles résolutions que Sébastien Paquette présente. Les deux premières portent sur le même sujet et il les présente ensemble.

- i. Clarté de la version française des statuts – option zone
- ii. Clarté de la version française des statuts – option secteur

Sébastien Paquette explique la confusion des termes dans la version française des statuts de l'AFPC. Après discussion sur le sens précis à donner et éviter toute confusion avec le terme « secteur », Laura Ahunon suggère qu'une seule soit adoptée ou encore que les deux soient fusionnées, en donnant l'option de choisir entre « zone » ou « secteur » ou de ne garder que le terme « zone ». Elle propose l'amendement suivant à l'effet que les deux résolutions soient fusionnées et de préserver uniquement le terme « zone ». Elle est appuyée par XX. On précise aussi une coquille à corriger dans le titre. Il n'y a pas d'autres interventions.

Le président appelle au vote sur la proposition amendée. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

- iii. Renflouement du fonds de grève

Sébastien Paquette explique la cotisation spéciale déjà existante et la problématique de l'augmenter en termes de montant fixe pour renflouer le fonds de grève, particulièrement pour les membres à contrat. Sébastien Paquette propose la résolution ainsi présentée, XX appuie. Quelques questions sont soulevées sur la

différence entre un montant fixe et un pourcentage sur le salaire. M. Paquette répond aux questions.

Le président appelle au vote. On demande de vote. Le président explique la procédure du vote à main levée.

Pour : 11; Contre : 3; Abstention : 2.

Adoptée à majorité

iv. Interprétation des statuts

Sébastien Paquette donne en exemple certaines situations où l'interprétation des statuts par la présidence du congrès donnait dans l'arbitraire et qu'il n'est pas possible qu'elle soit contestée par les personnes déléguées au congrès. Laura Ahunon propose la résolution, Sébastien Paquette appuie.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

v. Conférence régionale de l'AFPC pour chacun des groupes en quête d'équité

Sébastien Paquette explique cette instance à l'interne de l'AFPC et mentionne que deux groupes d'équité ne sont pas dotés d'une conférence régionale. Sébastien Paquette propose, XX.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

vi. Congrès national extraordinaire

Sébastien Paquette explique la raison d'augmenter le nombre de congrès ce qui permettra aux membres de prendre des décisions plus rapidement dans le temps. Sébastien Paquette propose, XX appuie.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

vii. Longueur des résolutions

Sébastien Paquette explique le besoin d'augmenter le nombre de mots pour mieux expliquer les demandes déposées par résolution lors des congrès. Sébastien Paquette propose, Laura Ahunon appuie. Une discussion s'ensuit sur les modalités actuelles.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Laura Ahunon remercie Sébastien Paquette pour tout le travail fait dans la préparation des résolutions.

XX demande si les résolutions adoptées seront transmises telles qu'adoptées aujourd'hui. Sébastien Paquette répond dans l'affirmative et que les personnes déléguées de l'ASSEP s'engagent à les défendre.

Le cahier de résolutions adoptées est en annexe au procès-verbal (Annexe D).

b. Délégation

Sébastien Paquette indique que l'ASSEP a droit à trois (3) personnes déléguées financées par l'AFPC (déplacement, frais pour repas, logement, per diem, salaire pour 7,5 heures par jour). Des observateurs peuvent aussi s'inscrire. L'ASSEP devra assumer les frais pour les observateurs.

Le président d'assemblée demande comment on compte procéder pour l'élection de la délégation. Laura Ahunon demande s'il est possible d'élire la délégation par ordre de priorité. Sébastien Paquette explique la façon habituelle de précéder et ajoute qu'il est aussi possible nommer des substituts sur la délégation. Il informe l'assemblée des personnes ayant déjà signifié leur intérêt à être déléguée au congrès : Sébastien Paquette, Chantal Beaudry, Dany Généreux et Ulrich Compaore.

Laura Ahunon demande aux membres intéressés de présenter leur motivation. Ulrich Compaore dit qu'il veut pouvoir donner sa voix sur certaines des résolutions que Sébastien a présenté dont certaines qu'il appuie particulièrement. Il ajoute qu'il est aussi actif au CQSU. Chantal Beaudry, étant responsable des relations externes, donne ses raisons axées sur la collaboration et l'union des forces du secteur universitaire. Laura Ahunon demande qu'elles sont les motivations de Dany Généreux et, comme il est absent, Sébastien Paquette expose ses raisons qui sont surtout dirigées vers la consolidation des relations avec les autres syndicats. Sébastien Paquette explique ses propres motivations, soit de faire avancer les dossiers pour l'ASSEP et le secteur universitaire dans la structure interne de l'AFPC.

Laura Ahunon propose, dans l'ordre de priorité suivante, Sébastien Paquette, Chantal Beaudry, Ulrich Compaore et Dany Généreux comme substitut. XX appuie la proposition. Sébastien Paquette propose un amendement à la proposition en ajoutant Jeanne Joachim comme substitut, Laura Ahunon appuie la modification. On fait appel à d'autres candidature de personnes substitut. Azam Shirani Bidabadi se propose. Laura Ahunon demande à Jeanne Joachim l'ordre de sa candidature pour les personnes substituts et cette dernière confirme qu'elle donne priorité à Azam Shirani Bidabadi. Guillaume Ricard se propose aussi. XX appuie toujours la proposition amendée.

Dans l'ordre, la proposition de délégation est comme suit :

- i. Personnes déléguées : Sébastien Paquette, Chantal Beaudry et Ulrich Compaore;
- ii. Personnes substituts : Dany Généreux, Azam Shirani Bidabadi, Jeanne Joachim, Guillaume Ricard.

Laura Ahunon demande si la délégation sera à l'aise de défendre les résolutions de l'ASSEP, les personnes déléguées et substituts répondent dans l'affirmative.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. Réception et adoption du bilan financier 2022-2023

En l'absence de Tony Jammes, Sébastien Paquette présente le bilan financier (Annexe C).

Sébastien Paquette propose l'adoption du budget prévisionnel, XX appuie.

Le président appelle aux interventions. XX demande si c'est possible de le recevoir par courriel. Sébastien Paquette répond que les états financiers et le budget prévisionnel ne peuvent pas être envoyés par courriel afin d'éviter que l'employeur puisse y avoir accès. Par contre, tout membre a la possibilité de le consulter et il est mis en disponibilité sur rendez-vous au bureau.

Aucune autre intervention n'étant faite, le président appelle au vote sur l'adoption du budget prévisionnel. Personne ne demande le vote.

Adopté à l'unanimité

8.0 Motion de soutien au peuple palestinien

Chantal Beaudry propose que l'assemblée adopte un avis de motion de soutien au peuple palestinien, XX appuie. Mme Beaudry explique la nécessité de cette motion et indique qu'elle la partagerait avec des organisations de défense des droits des Palestiniens.

Le président ouvre la période de discussion.

XX demande le constat du quorum. Le président constate que le quorum n'est pas atteint. XX propose l'ajournement de la séance. Il est appuyé par XX. Pas de demande de vote.

Le président appelle au vote. Personne ne demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Le président ajourne à 15 h 01. Sébastien Paquette informe les membres que l'exécutif déterminera la prochaine date de réunion. Le président réitère qu'il prendra soin personnellement de détruire les bulletins de vote.

8. Avis de motion

9. Varia

10. Fermeture

Procès-verbal rédigé par Roxanne Gendron

Assemblée générale statutaire - 09.11.2023